

Date de dépôt : 4 avril 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. René Desbaillets : Sortie du nucléaire, arrêt de Mühleberg dès 2013 : où sont les mesures ambitieuses et concrètes pour éviter la pénurie ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 25 mai 2011, quelques semaines après le drame de la centrale japonaise de Fukushima, le Conseil fédéral décidait d'abandonner entièrement l'énergie nucléaire au plus tard en 2034 – mise hors service de la plus jeune centrale à cette date, les autres avant. Il sera suivi par le Parlement.

Le 7 mars 2012, le Tribunal administratif fédéral rendait un arrêt concernant la centrale de Mühleberg et son réacteur fissuré: à défaut d'importants travaux, celle-ci devra être mise hors service en juin 2013 au plus tard. Un recours est possible, mais une issue positive pour les exploitants peu probable.

40 %: c'est la part du nucléaire dans la production d'électricité en Suisse. Le rôle de Mühleberg ? Produire 5% de l'électricité consommée par les Suisses. Les décisions prises depuis 2011 appellent une interrogation aussi légitime qu'évidente: comment faire pour combler le vide, en particulier à très court terme, au vu des derniers rebondissements laissant présager un arrêt de la centrale de Mühleberg l'année prochaine déjà ? En d'autres mots : comment trouver très vite 5% de plus d'énergie ?

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat et SIG disposent de compétences étendues pour faire avancer certains projets, améliorer la mise en œuvre de dispositifs acceptés par les Genevois et envisager de nouvelles mesures concrètes. Problème : le temps presse, et force est de constater que le rythme des réformes et des progrès est peu soutenu.

Ma question est la suivante :

Suite à la récente décision de la justice fédérale, quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour, d'une part, accélérer la mise en œuvre des projets cantonaux dans le domaine de la politique énergétique – dispositifs de la loi sur l'énergie, chauffage à distance et centrales à gaz, biomasse, etc. – et, d'autre part, identifier et développer de nouveaux potentiels de production d'électricité par la pose facilitée de cellules photovoltaïques ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Avant les événements de Fukushima et la décision du Conseil fédéral d'abandonner progressivement la filière nucléaire, le secteur électrique estimait nécessaire de produire, dès 2035, 30 TWh d'électricité dans de nouvelles centrales nucléaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. En se fondant sur cette hypothèse d'augmentation des besoins d'approvisionnement, deux études¹ ont exploré les potentiels d'économie d'électricité et de développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, afin de savoir s'il existait une alternative à ces projets de centrales. Les deux études concluent qu'il est possible, d'ici 2035, en appliquant des mesures d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables de couvrir 30 TWh d'électricité, soit 19 TWh d'économies et une augmentation de la production renouvelable de 11 TWh. Ces résultats sont corroborés par l'Académie suisse des sciences techniques qui, en 2007 déjà, estimait que le potentiel d'augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable était de 15 TWh, soit l'équivalent des centrales actuelles de Beznau 1, Beznau 2 et Gösgen.

Actuellement, les cinq centrales nucléaires suisses produisent environ 40% de la consommation du pays, soit 25 TWh par an, dont 2,8 TWh à la centrale de Mühleberg.

Compte tenu de ce qui précède, le potentiel d'économies et de développement des énergies renouvelables est largement suffisant pour combler à brève échéance l'arrêt de la centrale de Mühleberg et, ensuite, l'arrêt progressif des quatre autres centrales, à condition toutefois que tous les acteurs publics et privés mènent des actions rapides et déterminées.

Opposé à la construction de nouvelles centrales nucléaires, le canton de Genève n'a pas attendu la récente décision des autorités fédérales pour mettre sur pied des mesures d'économie d'électricité et de développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables.

¹Oettli B., Hammer S., Moret F., Iten R., Nordmann T. (2010), *Stromeffizienz und erneuerbare Energien – wirtschaftliche Alternative zu Grosskraftwerken*, INFRAS/TNC, Zürich.

http://www.infras.ch/downloadpdf.php?filename=1860a_Schlussbericht_def.pdf

Weinmann-Energies SA (2009), *Comment assurer l'approvisionnement électrique de la Suisse? Efficacité électrique, production renouvelable, nucléaire, comparaison des coûts*,

http://www.securiteenergetique.ch/pdf_09/02_RAPPORT_WEINMANN_09.pdf

Les économies d'électricité

En matière d'économie d'électricité, le canton s'appuie, tout d'abord sur les nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie entrées en vigueur le 5 août 2010, en particulier, sur les obligations faites aux grands consommateurs d'électricité. Ceux-ci sont, en effet, tenus de réaliser des audits énergétiques et de mettre en œuvre les mesures d'optimisation identifiées. Les quelques 560 grands consommateurs concernés utilisent 44% de l'électricité consommée dans le canton et l'objectif qui leur est assigné est d'améliorer leur efficacité de 20% en 10 ans.

Le canton s'appuie également sur le programme éco21. Ce programme, piloté par les Services industriels de Genève (SIG), a été lancé en 2008 avec pour objectif de réduire d'ici 2013 de 5 % (150 GWh) la consommation électrique du canton. Concrètement, ce sont 10 plans d'action qui s'adressent aux différents usagers : ménages, secteur immobilier, entreprises et collectivités. Le programme fait l'objet d'un suivi par l'Université de Genève, qui valide les économies réalisées. Ainsi en 2010, ce sont 28 GWh d'économies qui ont été validées, soit l'équivalent de la consommation de plus de 8 000 ménages genevois.

La production d'électricité d'origine renouvelable

Le canton a décidé de lever toutes les barrières au rachat du courant d'origine renouvelable, en particulier du courant solaire photovoltaïque. Le Grand Conseil a adopté en octobre 2008 une modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG – L 235) qui prévoit que ces derniers rachètent le courant d'origine renouvelable des nouvelles installations lorsque celles-ci ne peuvent plus être prises en compte dans les quotas fédéraux. En février 2009, le Conseil d'Etat a décidé que ce rachat serait sans limite de quantité. Dans le même temps, les SIG continuent d'investir dans leurs propres installations photovoltaïques pour répondre à la demande de courant certifié d'origine solaire. Ainsi, entre 2000 et 2011, la production d'électricité d'origine photovoltaïque à Genève a été multipliée par près de 300, passant de 30 MWh à 8 500 MWh (= 8,5 GWh), faisant de Genève l'un des deux cantons suisses avec la plus forte production photovoltaïque par habitant. En 2012, cette production devrait atteindre 14.4 GWh grâce notamment aux 48 000 m² carrés de panneaux solaires qui viennent d'être mis en service sur le toit de Palexpo. Cette installation – la plus grande centrale solaire suisse – produira à elle seule l'électricité nécessaire à 1 200 ménages genevois.

En matière d'hydraulique, il convient de mentionner, d'une part, la rénovation en cours du barrage de Chancy-Pougny qui devrait s'achever en 2014 et qui permettra d'augmenter la production de 45 GWh par rapport à la production avant le début de la rénovation. D'autre part, le Conseil d'Etat a inscrit le projet de barrage à Conflan dans son programme de législature. Situé sur territoire franco-suisse, son potentiel est estimé à 120 GWh dont la moitié reviendrait aux partenaires suisses. Afin de vérifier la faisabilité environnementale de ce projet, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail dont les conclusions sont attendues pour cette année encore.

Un comité de pilotage a été chargé de définir un concept de valorisation de la biomasse énergie. Dans ce cadre, des projets de valorisation énergétique du bois usagé et du bois naturel sont à l'étude.

La sécurisation de l'approvisionnement du canton

Au-delà des projets développés sur le territoire cantonal, les SIG prévoient d'augmenter significativement leur taux d'auto-approvisionnement électrique grâce à des productions situées hors du canton.

Ainsi, d'importants investissements sont prévus dans des parcs éoliens, sur les Crêtes du Jura et dans les Alpes ainsi qu'en Europe, en partenariat avec des sociétés privées spécialisées avec l'objectif d'atteindre une production de 400 GWh d'ici 2020.

Fin 2011, les SIG ont pris une participation dans le capital-actions de EnergieDienst Holding AG, société argovienne qui produit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle du canton de Genève grâce à des barrages sur le Rhin et en Valais. A cette occasion un contrat d'approvisionnement en énergie électrique a été conclu avec EnBW Trading AG GmbH, qui permet aux SIG d'assurer l'approvisionnement du canton de Genève en électricité à hauteur de 15% supplémentaires.

En conclusion, la sécurité d'approvisionnement du canton n'est pas remise en cause par l'arrêt de la centrale de Mühleberg. Pour le surplus, le Conseil d'Etat soutient la réorientation de la politique énergétique fédérale qui est en accord avec les orientations d'ores et déjà prises par le canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER